## logonouveau

## CONVENTION DE STAGE A DISTANCE

**Entre** : L’Office National des Chemins de Fer, représenté par M. SAID MORHODI, chef de Service Gestion des Ressources Humaines (DRH)

**D’une part**

**ENSA,** représentée par (Prénom.................................…………,Nom…………………….…………………………………………………………, Fonction…………………………………………………………………………………………………………………………………………………) **et** désignée dans ce qui suit par l’établissement de formation.

**Et Le stagiaire**: YAZID ZALAI **CIN :**…………………………………

**D’autre part**

L’ONCF, l’établissement de formation et le stagiaire étant dénommé individuellement ou collectivement les « Parties »,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

La présente convention régit les rapports des Parties, dans le cadre de l’organisation de stage d’entreprise conformément aux conditions fixées à la présente convention.

**ARTICLE 2 :**

Le stage consiste en un **stage d’initiation** (1), a pour but essentiel d’assurer l’application pratique de l’enseignement donné par l’établissement de formation et porte sur le thème **:** **Evolutions de l’application Back-office de gestion fournisseurs,** proposé par l’ONCF et accepté par l’établissement de formation.

**ARTICLE 3 :**

Le programme du stage est élaboré par le personnel chargé de l’encadrement du stagiaire, en tenant compte du programme et de la spécialité des études du stagiaire, ainsi que des moyens humains et matériels de l’ONCF. Ce dernier se réserve le droit de réorienter l’apprentissage en fonction des qualifications du stagiaire et du rythme de ses activités professionnelles.

**ARTICLE 4 :**

Pendant le stage, le stagiaire est soumis aux usages et règlements de l’ONCF, notamment en matière de discipline, des horaires, d’hygiène, de sécurité et des congés.

En cas de manquement à ces règles, l’ONCF se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu l’établissement de formation.

**ARTICLE 5 :**

Au terme de son stage, le stagiaire remettra un rapport de stage à l’ONCF sur papier et sur support informatique.

**ARTICLE 6 :**

Le stagiaire accepte par la présente convention que ses données personnelles soient collectées et traitées par L’ONCF.

L’ONCF collecte et traite les données personnelles des stagiaires qu’il accueille, conformément aux dispositions de la loi 09-08, en vue d’assurer la gestion de leurs stages. Afin de lui permettre de répondre à ses obligations légales, ces données peuvent être transmises par l’ONCF à certains organismes de la prévoyance sociale, au service des impôts, aux compagnies d’assurance ou autres.

1. : Stage d’information, stage d’initiation ou stage de fin d’études.

Le stagiaire peut exercer ses droits d’accès, de rectification et d’opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08, en adressant un e-mail à l’ONCF à l’adresse [adminstage@oncf.ma](mailto:adminstage@oncf.ma).

Ce traitement a fait l’objet d’une demande d’autorisation auprès de la CNDP( Commission Nationale de Contrôle de Protection des Données à Caractères Personnel) sous le numéro A-RH-86/2018.

**ARTICLE 7 :**

Le stagiaire s’engage à garder confidentielle toute information recueillie dans l’entreprise, et à n’utiliser en aucun cas ces informations pour faire l’objet d’une publication, communication à des tiers, conférences,… sans l’accord préalable de l’ONCF.

Le stagiaire s’engage à respecter les règles adoptées à l’ONCF pour l’utilisation de toute ressource du système d’information ONCF (bases de données, réseaux, intranet ...).

A cet effet le stagiaire déclare avoir pris connaissance et s’engage à respecter les dispositions de la charte de sécurité du SI de l’ONCF, annexée à la présente convention.

**ARTICLE 8 :**

L’établissement de formation doit couvrir le stagiaire par une assurance pour le garantir contre les risques d’accident ou d’incident auxquels le stagiaire pourrait être exposé durant la période de stage au sein de l’ONCF.

**ARTICLE 9 :**

L’ONCF fournira à l’établissement de formation, une évaluation sur le travail du stagiaire.

L’ONCF délivrera au stagiaire, sur sa demande une attestation de stage

**ARTICLE 10 :**

En cas de non-respect de l’une des clauses de cette convention aussi bien par le stagiaire que par son établissement de formation, l’ONCF se réserve le droit de mettre fin à ce stage.

**ARTICLE 11 :**

Dans le cadre de la présente convention, l’ONCF accepte de recevoir le stagiaire **:**

M. : YAZID ZALAI

Organisme de Formation  : ENSA

Filière  : Génie informatique

Pour la période allant du  : 01/07 au 31/08/2021

Au sein de la Direction Systèmes d’Information et Digital, Services Mobiles IT, Rabat).

Le stagiaire sera encadré par M. MOHAMMED ZANFAR, programmeur analyste, GSM :…………………………………………………………, [zanfar.mohammed@oncf.ma](mailto:zanfar.mohammed@oncf.ma)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Lu et approuvé par le stagiaire:  Fait à …………le ………………. |
| Fait à Rabat, le ………….  Le représentant de l’ONCF. |  | Fait à …………..le ………….  Lu et approuvé.  Le représentant de l’Etablissement de formation |